

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Master Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation - Encadrement éducatif

Université de Reims Champagne-Ardenne - URCA

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Arts, lettres, langues et sciences humaines

Établissement déposant : Université de Reims Champagne-Ardenne - URCA

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La mention de master *Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation (MEEF) - Encadrement éducatif* de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) répond au cadre national du diplôme (Arrêté du 27 août 2013). Avant 2013, ce master s'intitulait *Éducation et formation, spécialité Politique d'établissement*. Le master *MEEF Encadrement Éducatif* vise à acquérir les bases scientifiques et professionnelles nécessaires à l'exercice du métier de conseiller principal d'éducation, suite à la réussite du concours positionné durant la première année de master. Il peut également conduire les étudiants à exercer des métiers dans d'autres domaines que dans l'Éducation Nationale (carrières sociales, petite enfance, éducation spécialisée, domaines socio-éducatif et socio-culturel), où s'exercent des compétences de management et d'intervention socio-éducatif, de médiation sociale.

Les objectifs scientifiques de ce master visent à donner aux étudiants les bases d'une culture scientifique des faits éducatifs, par des apports disciplinaires et méthodologiques. Les objectifs professionnels permettent aux étudiants d'acquérir une connaissance du système éducatif, des publics et des terrains scolaires.

Ce master n'a qu'un seul parcours mais est dispensé sur les cinq sites de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation -ESPE (Reims, Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Chaumont, Troyes). Les enseignements sont partiellement dispensés via une plateforme d'enseignement à distance. L'année de M2 (seconde année de master) développe les aspects professionnels des métiers envisagés, par le biais de l'alternance pour les étudiants fonctionnaires stagiaires, et lors de stages pour les autres étudiants.

## Analyse

### Objectifs

Le master *MEEF Encadrement éducatif* de l'Université de Reims Champagne-Ardenne prépare les étudiants à l'exercice du métier de conseiller principal d'éducation (CPE). D'autres champs de métiers sont cités (carrières sociales, petite enfance, éducation spécialisée, domaine socio-éducatif). Les professionnels actuellement en poste et les étudiants qui ont un projet de recherche peuvent également être concernés par ce master.

Les objectifs scientifiques visent à donner aux étudiants les bases d'une culture scientifique des faits éducatifs, par des apports disciplinaires et méthodologiques. Les connaissances et compétences attendues relèvent de la sociologie, l'histoire, la psychologie, la philosophie et le droit de l'éducation. Les sciences de l'éducation ne sont pas mentionnées. Les objectifs professionnels concernent le système éducatif (fonctionnement d'un établissement, du service de Vie scolaire), les publics scolaires (adolescents), la réflexion critique sur les questions d'éducation, les compétences de recherche en éducation et en formation (essentiellement sociologiques).

Organisation
<p>Le volume horaire global est de 844h par étudiant, répartis en 296h de cours, 275h de travaux dirigés (TD), 273h de travaux pratiques (TP) ; 476h en M1 et 275h en M2. Les heures manquantes (93h) doivent correspondre aux stages, mais cela n'est pas précisé.</p> <p>Les UE intitulées « tronc commun » représentent 12,7 % du volume horaire global (semestre 1 (S1) : 48h ; semestre 2 (S2) : 39h ; semestre 3 (S3) : 58h ; semestre 4 (S4) : 25h).</p> <p>Une unité d'enseignement (UE) rassemble connaissance des publics et recherche (S1 : 40h ; S2 : 48h). Il existe une UE disciplinaire (S1 : 96h ; S2 : 76h) correspondant aux disciplines scientifiques citées dans les objectifs, une UE disciplinaire/didactique (S1 : 66h ; S3 : 48h), une UE disciplinaire/didactique et mise en situation professionnelle (S3 : 48h). Il manque des informations à propos des contenus de formation des UE disciplinaire/didactique, didactique, disciplinaire/didactique et mise en situation professionnelle, et la connaissance des publics apparaît dans deux UE sans que cela soit expliqué.</p> <p>Il existe une UE option au S4 de 48h, mais le choix d'option n'est pas précisé. Malgré une préoccupation pour les étudiants de M2 non alternants, les informations données relatives à l'organisation de la formation ne permettent pas de saisir si un parcours spécifique leur est proposé.</p> <p>En M1, la visioconférence constitue une part importante (la moitié) du dispositif de formation. Elle ne s'adresse qu'à 30 étudiants environ, puisqu'aucun enseignement n'est mutualisé avec les autres mentions des masters <i>MEEF</i>. L'éloignement géographique des sites et la taille de l'académie sont les raisons évoquées pour justifier ce choix.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La relation avec l'environnement de la recherche semble bien établie, puisque le master est adossé à deux laboratoires : le Centre d'Études et de Recherches sur les Emplois et les Professionnalisations (CEREP EA (équipe d'accueil) 4692) ; le Centre d'Études et de Recherche en Histoire Culturelle (CERHIC EA 2616), pour l'histoire de l'éducation. Quelques étudiants de M2 non alternants peuvent effectuer leur stage au sein du CEREP, participer à des séminaires ou journées d'études.</p> <p>Les autres collaborations sont réduites à l'environnement direct de l'ESPE et de son secteur de formation, sans ouvrir aux collectivités, associations, mouvements et autres partenaires de l'éducation. La dynamique reste vive à l'interne, sans que la position dans l'environnement ne fasse vraiment l'objet d'une investigation particulière.</p> <p>Des masters <i>MEEF</i> Encadrement éducatif existent dans les ESPE des académies de Nancy-Metz et de Strasbourg. Pour le master <i>MEEF</i> Encadrement éducatif, il n'est pas évoqué de concertation dans le cadre de la région académique.</p>
Equipe pédagogique
<p>On observe une mixité des catégories d'intervenants : deux professeurs d'université en sociologie (208h), deux maîtres de conférences en sciences de l'éducation, en histoire, en sciences de l'information et de la communication (115,5h), un docteur PRCE (24h) et un docteur PRAG (15,5h), deux PRCE (131h), un attaché temporaire d'enseignement et de recherche -ATER (7,5h), quatre conseillers principaux d'éducation dont deux en temps partagé, un gestionnaire de collège, un éducateur spécialisé. Cependant, un professeur d'université assure 192h, ce qui traduit une fragilité de l'équipe pédagogique en termes d'investissements des enseignants-chercheurs.</p> <p>Les enseignants-chercheurs appartiennent majoritairement au CEREP. Des enseignements sont intégralement pris en charge par les intervenants professionnels (CPE titulaires d'un master ou d'un diplôme d'études approfondies -DEA), travailleurs sociaux (doctorants ou docteurs en sociologie ou en sciences de l'éducation). Le volume horaire de leurs interventions devrait être ajouté pour permettre d'en estimer la part. Après calcul, la proportion est de 30 % environ (343h/844h). Différents corps sont absents (inspecteur, principal ou proviseur, conseiller d'orientation psychologue, médecin...). Les modalités d'interaction avec les corps d'inspection et les autres professionnels ne sont pas connues. Il existe un responsable des stages, une équipe de responsables de la préparation aux écrits réflexifs/argumentatifs, une équipe de responsables de la préparation aux oraux de mises en situation professionnelle. L'équipe pédagogique dans sa totalité se réunit en début, en fin d'année et à l'issue du jury de semestre.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Il n'existe pas de licence en sciences de l'éducation à l'URCA dont le master <i>MEEF</i> constituerait une continuité possible. Les entrées en M1 dépendent des campagnes de promotion de cette filière. La dispersion des étudiants sur cinq sites ne facilite pas sa visibilité. La formation comporte environ 30 étudiants en M1, moins de 10 en M2 alternant et environ 20 en M2 non alternant. Une augmentation des inscrits en M1 est constatée depuis la mise en place de l'ESPE, avec des effectifs stables. Mais des étudiants qui sont assistants d'éducation abandonnent rapidement, ne pouvant concilier le temps de la formation avec leur activité professionnelle à temps plein. Les étudiants de M2 ont un profil plus diversifié du fait d'entrées par validation des acquis professionnels (VAP) de CPE contractuels, de publics en reprise d'études ou en reconversion. Les informations concernant les effectifs permettent de calculer les taux de réussite en M1 : 55,5 % en 2013-2014 et 50 % en 2014-2015 ; en M2, 42 % en 2014-2015 et 57 % en 2015-2016.</p> <p>L'insertion professionnelle des étudiants de M1 et de M2 comme CPE en établissement scolaire est de fait acquise, en</p>

<p>cas de réussite au concours. Il est précisé que quasiment tous les étudiants sont en poste au bout de quatre ans, mais cette information manque de précision : aucune information n'est fournie sur la typologie des emplois occupés, dans ou hors Éducation Nationale, ni sur les années observées. Suivre le devenir des étudiants non lauréats est plus difficile. Certains deviennent CPE contractuels. D'autres préparent à nouveau le concours dans d'autres académies (Amiens, Strasbourg). D'autres encore (10 à 20 %) s'insèrent grâce à des stages hors Éducation Nationale, dans les secteurs d'emploi de l'administration, des collectivités territoriales, des organismes de recherche, du secteur associatif, de l'insertion professionnelle, de l'intervention socio-culturelle, de la médiation sociale, de management et de l'intervention socio-éducative. Ces voies restent donc marginales. Le suivi de l'insertion dans le cadre du nouveau master méritera une attention soutenue. .</p>
<p>Place de la recherche</p>
<p>Un lien est indiqué entre la formation et les activités de recherche du site de Reims, notamment le CEREP (laboratoire d'adossment), mais la présentation succincte ne permet pas d'en estimer la valeur, tant au niveau de l'organisation (modalités et volume d'encadrement de l'équipe) que des compétences travaillées et attendues.</p> <p>Les « apports disciplinaires » ne sont pas précisés. L'UE17 (recherche) est prise en charge par deux intervenants, un professeur d'université et un CPE. Des enseignants-chercheurs des laboratoires sont-ils rattachés à cette équipe, pour quel genre de travaux ? On dispose d'aucune information sur la forme que prend la contribution de la recherche dans la formation. On aurait aimé notamment connaître si elle se limite à mobiliser la littérature dans le mémoire et quelles exigences et compétences sont attendues dans la production du mémoire.</p> <p>La formation à la recherche des formateurs à temps plein (personnels du rectorat mis à disposition) semble une voie privilégiée pour l'avenir, plutôt que l'ouverture de partenariats plus féconds avec les laboratoires, mais cette voie paraît peu compatible avec le constat d'un <i>turn-over</i> de ces formateurs.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>La professionnalisation est un objectif de la formation. La réflexion sur le métier de CPE articule la connaissance des publics adolescents, des organisations et des institutions, les mises en stage avec retour réflexif en S1, en pratique accompagnée en S2, en alternance en S3 et S4 pour les M2 alternant.</p> <p>Les M2 non alternant suivent un module de découverte d'autres champs professionnels, avec un stage hors Éducation Nationale et un travail accompagné sur le projet professionnel. Cela semble opportun, d'une part pour préparer les éventuels échecs au concours, d'autre part pour ne pas enfermer prématurément la formation dans un milieu professionnel réduit à une seule expression, si vaste soit-elle.</p> <p>La fiche RNCP précise le volume horaire global étudiant, les conditions d'accès au master, la nature des connaissances scientifiques et professionnelles à acquérir, les débouchés possibles dans l'Éducation Nationale, les carrières sociales, la petite enfance, l'éducation spécialisée. Mais les liens avec les mentions de master HBEP (handicap) et CIREF (conceptions recherche intervention) mentionnés dans cette fiche ne figurent pas dans le dossier de présentation.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>En M1, les stages en établissement scolaire ont pour objectif de consolider le projet professionnel des étudiants. Deux périodes ont lieu en S1 et une période en S2. En M2, les stages en établissement scolaire visent l'installation des compétences professionnelles. Les volumes horaires et les modalités de mise en œuvre de ces stages ne sont pas précisés. Il existe un service des stages à l'ESPE, en lien avec le rectorat, et des conventions-types entre les parties. L'implication du rectorat n'apparaît pas autrement dans ce master.</p> <p>En M1 et en M2 non alternant, les stages sont évalués par le responsable de la mise en stage. En M2 alternant, le stage est évalué par le mémoire et le dispositif du tutorat mixte. Les modalités de stage des étudiants fonctionnaires-stagiaires doivent être précisées (évaluation, tutorat mixte), même si elles sont considérées comme connues.</p> <p>Pour les M2 non alternant, deux périodes de stage ont lieu en S3 et deux en S4, ces deux dernières se déroulant hors Éducation Nationale (collectivités territoriales, organismes de recherche, secteur associatif, audiovisuel, multimédia, musées). Il est difficile d'apprécier la pertinence de découpage par période à chaque semestre, faute d'informations chiffrées sur les volumes horaires, les types d'établissements scolaires (en S3) et les types d'emplois dans les secteurs d'accueil (en S4), les objectifs spécifiques, les modalités de mise en œuvre de ces stages. Le fait qu'en S3 et en S4, les deux périodes de stages aient lieu respectivement dans et hors Éducation Nationale pour tous les étudiants leur permet de préparer à nouveau le concours CPE tout en envisageant d'autres débouchés professionnels en cas d'échec. Un travail est alors réalisé autour du projet professionnel. Il est possible de recourir au Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle de l'URCA. Un cahier des charges sert pour l'évaluation des stages se déroulant hors de l'Éducation Nationale. Les tuteurs des terrains de ces stages ne semblent pas y être associés.</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>Cette dimension est faible dans le dossier. Elle repose sur une vague allusion à la littérature internationale scientifique, support potentiel aux apports disciplinaires, et à l'étude de textes en anglais. Bien qu'elle soit mentionnée, on ignore la</p>

<p>proportion d'étudiants étrangers (originaires d'Afrique francophone, du Vietnam) présents grâce au programme Campus France. Dans la mobilité pourtant, les échanges interculturels dans le domaine socio-éducatif sont loin d'être absents du paysage français. La jeunesse de la formation et sa focalisation historique sur le seul concours CPE permet de comprendre cette relative timidité. Le métier de conseiller principal d'éducation est une spécificité française. La mobilité sortante est inexistante, de même que les partenariats internationaux.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b></p>
<p>Le master est ouvert à tout titulaire de licence, aux enseignants des premier et second degrés qui souhaitent faire évoluer leur carrière, à des CPE contractuels ou faisant fonction, à des professionnels du travail éducatif. Ce recrutement nous paraît large, d'où un public hétérogène. Son avantage est d'offrir la possibilité de reprise d'études et de réorientations. Le système de validation (études et expérience) paraît très fonctionnel. Des passerelles sont possibles avec les autres mentions des masters <i>MEEF</i>, mais le système est peu explicité tout comme les dispositifs d'aide à la réussite (mis à part l'utilisation d'outils numériques collaboratifs pour les étudiants en reprise d'études). Aucun chiffre n'est communiqué concernant les cursus antérieurs des étudiants, le nombre de passages en provenance ou vers d'autres mentions des masters <i>MEEF</i>. Les responsables (stages/écrits réflexifs/argumentatifs/oraux) informent sur l'attention particulière portée à la préparation du concours.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b></p>
<p>En M1, la moitié de la formation se déroule via une plateforme d'enseignement à distance. Aucune information n'est donnée sur les choix qui prévalent à mettre tel ou tel enseignement en présentiel/à distance. La visioconférence est utilisée pour diffuser certains cours sur les cinq sites de l'académie. La description du dispositif ne permet pas de savoir si la formation en alternance prévoit aussi de l'enseignement à distance ou si les sites de formation sont fréquentés par les étudiants. Il est précisé que le numérique est intégré dans les contenus de formation à travers l'utilisation d'outils. Ce choix paraît faible au regard de la compréhension des enjeux sociaux et scolaires liés à l'utilisation du numérique tels que les recherches en sciences humaines et sociales le montrent : s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative, pour échanger et se former ; en connaître les aspects légaux, instrumentaux, techniques, les conséquences sur l'évolution des pratiques pédagogiques ; éduquer les élèves à un usage responsable d'internet. Le dossier ne donne pas d'information sur l'adaptation aux étudiants handicapés ou salariés, ni sur la prise en compte des compétences transversales.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Evaluation des étudiants</b></p>
<p>La composition du jury de mention est précisée, sans que l'on sache sur quelles bases il est constitué (volontariat...). Les modalités de travail sont peu précises : le jury est convoqué. Il se réunit après chaque semestre. Il délibère et prend des décisions. Les modalités d'évaluation des étudiants se conforment aux modalités de contrôle des connaissances, mais aucun document ne les précise. Alors que la formation a lieu sur cinq sites, les modalités d'organisation des examens ne sont pas précisées. Les règles de l'URCA s'appliquent pour la délivrance du master. Les UE se compensent entre elles, par semestre. Mais les deux semestres d'une année se compensent également. Une règle commune aux masters <i>MEEF</i> précise que les notes de mémoire et de stage sont non compensables, que l'étudiant doit obligatoirement avoir validé un enseignement de langues. Une réflexion sur l'évaluation est menée entre les mentions du master <i>MEEF</i>, dans la mention <i>MEEF Encadrement éducatif</i>, mais il manque des informations pour saisir la qualité de ce travail collectif.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Suivi de l'acquisition de compétences</b></p>
<p>Un portfolio individualisé informatisé (carnet de bord informatisé -CBI) sur lequel les étudiants déposent leurs travaux permet d'évaluer leurs compétences. On peut regretter que cet outil ne soit pas davantage mis en valeur tant sur la logique de conception qui a présidé à son élaboration, que dans la forme et la nature des chapitres retenus ou encore dans l'usage effectif qu'il en est fait.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Suivi des diplômés</b></p>
<p>L'enquête de l'Observatoire du Suivi, de l'Insertion Professionnelle et de l'Évaluation (OSIPE) de l'URCA ne satisfait pas l'équipe pédagogique qui dit disposer de données lacunaires, sans qu'aucun détail ne soit fourni permettant d'apprécier ce point. Les documents fournis ne nous permettent pas de disposer d'informations chiffrées relatives au suivi et à</p>

l'insertion professionnelle des étudiants lauréats du master. Les enquêtes de l'OSIPE pourraient être complétées par un suivi en interne et une analyse dans les instances de l'ESPE, si tant est que cela soit possible.

#### Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le travail conduit dans le conseil de perfectionnement du master *MEEF Encadrement éducatif* -qui réunit une fraction représentative de l'équipe pédagogique, des professionnels (inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), chefs d'établissement et conseillers principaux d'éducation), des étudiants- donne satisfaction. La participation d'anciens étudiants semble être une piste intéressante pour enrichir la réflexion. En effet, les échanges ont permis des modifications du curriculum, des volumes horaires et des modalités d'évaluation, de l'accueil des étudiants en stage. Mais la prise en compte de ces réflexions et les suites à donner ne sont pas présentées, ce qui donnerait une représentation plus concrète des sujets évoqués.

L'URCA a mis en place un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants. Aucune information n'est indiquée concernant l'utilisation qu'en fait l'équipe pédagogique du master.

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- La stabilité des effectifs étudiants, au vu des formations MEEF Encadrement éducatif des académies attractives voisines.
- L'ancrage sur les recherches en sociologie de l'éducation, qui constitue une part importante des références bibliographiques du concours.
- L'attention portée au devenir professionnel des étudiants qui échouent au concours CPE.

### Points faibles :

- La difficulté à distinguer les UE « disciplinaire/didactique », « didactique », « disciplinaire/didactique et mise en situation professionnelle », et à appréhender les contenus de formation qu'elles recouvrent.
- Les modalités insuffisamment précisées du travail par la recherche.
- Une conception trop limitée de la formation au numérique.
- Un *turn-over* trop important des formateurs CPE et plus généralement, un manque d'informations concernant l'implication du rectorat dans le master.
- L'absence, dans l'équipe pédagogique, d'intervenants appartenant à certains corps de l'Éducation Nationale d'une part, de professionnels de l'intervention socio-éducative, socio-culturelle, de médiation sociale d'autre part.

### Avis global et recommandations :

Dans le master *MEEF Encadrement éducatif* de l'université de Reims Champagne-Ardenne, il doit être expliqué en quoi les UE disciplinaires, didactiques et de mise en situation professionnelle se distinguent, en précisant leurs contenus. Une attention particulière doit être apportée aux apports des sciences de l'éducation, au sens où ils articulent différents éclairages disciplinaires aux problématiques d'éducation. Les modalités du travail de la recherche doivent aussi être plus visibles. Les dimensions de la formation au numérique sont à élargir. Par ailleurs, au regard des effectifs du master et du nombre de sites, regrouper la formation sur un seul site dans le cas de cours en présentiel serait à envisager, en précisant sur quelles bases repose le choix des cours en présentiel et à distance. La visioconférence pourrait être étendue à d'autres enseignements et aux autres mentions pour ce qui relève des enseignements communs.

La stabilisation dans la durée des formateurs CPE intervenants est une priorité et l'implication du rectorat dans le master doit être précisée. Des professionnels appartenant à différents corps de l'Éducation Nationale doivent également intervenir dans cette formation.

Enfin, la question de la mise en place d'un autre parcours pour les M2 non alternants est posée pour les lauréats du master qui échouent au concours CPE. Elle nécessiterait une identification plus fine des métiers et des terrains professionnels possibles, une définition plus précise de compétences spécifiques, l'intervention de professionnels exerçant leur métier sur ces terrains.



# Observations de l'établissement

Reims, le 22 mars 2017

***Le Président de l'Université de Reims  
Champagne-Ardenne***

N/Réf. : /2017/MH/DEVU

Affaire suivie par Mme Mélanie HOFFERT

**À**

**Monsieur Michel COSNARD  
Président du Hcéres**

**Objet : Retour sur le rapport d'évaluation du master *MEEF Encadrement éducatif***

Monsieur le Président,

L'Université de Reims Champagne-Ardenne tient à remercier l'ensemble des personnels du Hcéres, ainsi que les experts qui ont mené l'ensemble des évaluations de nos formations. Les remarques et recommandations qui ont été faites nous seront très utiles pour finaliser notre nouvelle offre de formation.

Vous trouverez ci-après la réponse du responsable de la formation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Guillaume GELLÉ

## Commentaires du responsable de la formation :

Les masters MEEF procédant d'un cadrage issu d'un travail collégial entre les responsables des différentes Mentions, nous n'avons pas détaillé tout ce qui relève de ce commun.

De même l'organisation des Jurys, des Conseils de Perfectionnement sont cadrés par l'université.

Sans doute, le dossier n'explicitait-il pas suffisamment le dispositif hybride construit par l'équipe. Faute d'une licence en sciences de l'éducation, ou d'une licence en sociologie, le Master Encadrement Éducatif touche des étudiants de tous horizons, la plupart déjà en poste (d'assistant d'éducation) sur toute l'académie. Il nous a fallu composer avec ce contexte et toutes ces contraintes. Le dispositif est issu d'une réflexion pédagogique pour proposer la formation la plus pertinente. Il est également le produit d'un dialogue et d'un travail engagé avec le Rectorat, les IPR Vie Scolaire et Établissement, et ce travail s'est poursuivi tout au long du déploiement du Master. Nous avons eu à déplorer un turn-over des IPR de l'académie, qui, ces dernières années, se sont toutefois stabilisés. À ce niveau, les forces manquent. Les IPR sont intervenus et interviennent de manière ponctuelle, dans la mesure de leur disponibilité, très limitée.

Sur le plan des stages, et des interventions ponctuelles de CPE et de chefs d'établissement, ce sont les IPR qui choisissent les établissements et les tuteurs pour accueillir les stagiaires, et répondre au mieux aux objectifs de la formation. Un travail sur les attendus du stage en M1 a été conduit de concert avec les IPR et les formateurs.

Le Rapport pointe « la fragilité pédagogique en termes d'investissements d'enseignants-chercheurs » (p.3). Si le constat est juste, le terme pourrait donner à penser que les forces vives existent mais ne se mobilisent pas dans cette formation. Le Master Encadrement Éducatif souffre particulièrement du sous-encadrement universitaire en sciences de l'éducation et en sociologie, la plupart des collègues étant déjà mobilisés dans les enseignements de Tronc commun déployés dans tous les Masters MEEF.

Sur le plan international, les projets de mobilité étudiante en Master se travaillent en général en amont. Nos étudiant-e-s n'étant pas nécessairement issu-e-s de la formation initiale, la plupart étant en poste, salarié.e.s, une telle mobilité est peu envisageable. Ajoutons la particularité française de ce type d'acteurs. Les offres de mobilité sont plus tournées vers l'enseignement que vers l'éducatif.

Quant à la place de la recherche, elle est centrale, transversale à la formation, innervant la plupart des EC en M1 comme en M2. La conception de la professionnalisation qui sous-tend le Master est celle d'une formation par la recherche. Les étudiant-e-s ont à réaliser un mémoire s'appuyant sur un travail de recherche : travail de lecture de travaux de recherche en éducation, travail empirique avec recueil de données (observations, questionnaires, entretiens, textes...), analyse et interprétation.

Les différentes imprécisions du dossier nous amènent également à commenter spécifiquement les remarques suivantes.

*Page 3 : « Malgré une préoccupation pour les étudiants de M2 non alternants, les informations données relatives à l'organisation de la formation ne permettent pas de saisir si un parcours spécifique leur est proposé ».*

En M2, deux parcours sont proposés : un parcours CPE, pour les lauréat-e-s du concours, un parcours Métiers de l'encadrement éducatif (MEDU) pour les autres étudiant-e-s, avec un curriculum légèrement différent, notamment un travail sur le projet professionnel, avec l'obligation de réaliser un ou des stages hors Éducation nationale.

*Page 3 : « Les autres collaborations sont réduites à l'environnement direct de l'ESPE et de son secteur de formation, sans ouvrir aux collectivités, associations, mouvements et autres partenaires de l'éducation. »*

Depuis la mise en place du Master MEEF, l'équipe a œuvré à ne pas enfermer la formation et les étudiants non stagiaires CPE (et non déjà insérés professionnellement) au concours de CPE. La formation fait intervenir les collectivités, associations, mouvements et autres partenaires de l'éducation dans un certain nombre d'EC, pour mettre en lumière les collaborations entre EPLE, notamment CPE et partenaires, mais aussi dans les EC liés aux stages. En M2, les EC Stage visent à faire travailler les étudiant-e-s sur leur projet professionnel. Sont invités acteurs des collectivités, du monde associatif, du secteur de l'insertion sociale, de l'intervention socio-éducative...

*Page 5 : « En M1, la moitié de la formation se déroule via une plateforme d'enseignement à distance. Aucune information n'est donnée sur les choix qui prévalent à mettre tel ou tel enseignement en présentiel/à distance. La visioconférence est utilisée pour diffuser certains cours sur les cinq sites de l'académie. La description du dispositif ne permet pas de savoir si la formation en alternance prévoit aussi de l'enseignement à distance ou si les sites de formation sont fréquentés par les étudiants ».*

En M1 comme en M2 la formation se déroule en partie via un ENT. La visioconférence est utilisée systématiquement pour les parties en présentiel dès lors que des étudiant-e-s suivent à la formation sur des sites distants. Il en va de même pour les stagiaires lesquels, de fait, sont affectés sur toute l'académie. Ce sont ces contraintes géographiques, l'empêchement d'étudiant-e-s pour des raisons diverses (notamment sociales, économiques) qui nous ont conduits à proposer ce dispositif innovant, pour (re)donner accès au plus d'étudiant-e-s possibles, notamment celles et ceux dans des situations précaires par l'occupation de postes d'assistant d'éducation, par définition temporaires.

*Page 5 : « Ce choix paraît faible au regard de la compréhension des enjeux sociaux et scolaires liés à l'utilisation du numérique tels que les recherches en sciences humaines et sociales le montrent... »*

Cet aspect est travaillé spécifiquement dans les EC Numérique proposés en S1, S2 et S3. Et il est également abordé au travers de certains EC, dans le travail de recherche, et particulièrement travaillé en M2. Il est d'autant plus abordé et travaillé que nous mutualisons le parcours Documentation et le Master Encadrement Éducatif, que des collègues EC en SIC (Sciences de l'information et de la communication), dont les travaux de recherche portent sur le numérique, interviennent.

*Page 5 : « Le dossier ne donne pas d'information sur l'adaptation aux étudiants handicapés ou salariés, ni sur la prise en compte des compétences transversales. »*

La proposition du dispositif hybride permet une adaptation à des étudiants handicapés, la modalité à distance et le fait que tout le contenu soit proposé sur l'ENT sont particulièrement adaptés. De même cette modalité permet à certain-e-s de n'avoir pas le frein de la mobilité.

Comme le dossier le souligne, le dispositif a été mis en place après l'analyse de la situation contextuelle, des besoins. Il s'agissait dès le départ de proposer une formation que des salarié-e-s puissent suivre au mieux – CPE contractuels en poste à temps plein, assistant-e-s d'éducation, travailleurs sociaux, CPE en poste à la recherche de la validation d'un diplôme de masters, salariés en reconversion professionnelle...).

*Page 7 : « Par ailleurs, au regard des effectifs du master et du nombre de sites, regrouper la formation sur un seul site dans le cas de cours en présentiel serait à envisager, en précisant sur quelles bases repose le choix des cours en présentiel et à distance. La visioconférence pourrait être étendue à d'autres enseignements et aux autres mentions pour ce qui relève des enseignements communs. »*

Nous avons clairement expliqué par le contexte les choix techno-pédagogiques faits. Il n'y a pas de choix, tous les enseignements sont proposés selon cette modalité hybride : une moitié en présentiel, une moitié à distance.

*Page 7 : « Des professionnels appartenant à différents corps de l'Éducation Nationale doivent également intervenir dans cette formation. Enfin, la question de la mise en place d'un autre parcours pour les M2 non alternants est posée pour les lauréats du master qui échouent au concours CPE. »*

Idem : nous avons déjà corrigé ce point, sur l'intervention d'une pluralité d'acteurs et sur l'offre d'un parcours spécifique pour les non alternants.